

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le quatre juin à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, C. Jourdain, MF. Guillemot, D. Renouf, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. David, M. Le Teuff, PY Le Grogneq, Y. Robert.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Jean-Jacques Marteil à M. Jacques Grévès
Mme Virgine Robin Cornaud à M. Joël Daniel

Absent excusé :

Mme Patricia Le Bec Danse

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation	29 Mai 2020
Date de l'affichage	29 Mai 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	32

2020-44 Parking de Prat Foën : approbation de l'AVP (études d'avant-projet), convention avec Lorient Agglomération, permis d'aménager et demande de subventions

Rapporteur : D. Guillerme

Lors de la construction de la nouvelle école maternelle, la conservation de l'espace résiduel de l'ex-terrain de football en stabilisé avait été souhaitée pour y exercer des activités sportives au profit des scolaires et clubs sportifs. Cet espace était également prévu pour une utilisation en parking d'appoint aux heures d'entrées et sorties scolaires.

À l'usage, après plus de 8 mois de fonctionnement, il s'avère que l'ouvrage n'est pas utilisé pour le sport.

Par ailleurs, la fréquentation importante de cette zone qui n'a plus, aujourd'hui, que la fonction de parking pour les usagers de l'école et du complexe sportif, engendre des dégradations incessantes de la surface et oblige les services techniques à intervenir très régulièrement pour l'entretenir.

Vu l'utilisation unique en mode parking de l'installation, il a été décidé de transformer la zone stabilisée en parc de stationnement permanent.

Pour ce faire, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Bureau d'Études Artélia. Les objectifs de la mission de maîtrise d'œuvre sont les suivants :

- Proposer l'aménagement d'un nouveau parking s'insérant dans les installations actuelles, permettant une gestion optimale des flux de circulation avec possibilité d'évolution ultérieure vers les zones voisines (terrains de pétanque, abords de la salle 3) hors cadre de l'opération de manière à obtenir un plan guide d'aménagement cohérent ;
- Réaliser des plans techniques et chiffrer les aménagements ;
- Assister le maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux et assurer le suivi du chantier.

Le dossier d'avant-projet (élément AVP de la mission) a été remis par le maître d'œuvre, le 23 avril 2020 et modifié le 12 mai 2020 pour tenir compte des observations du maître d'ouvrage.

Le projet présenté prévoit 53 places de stationnement en pavés drainants engazonnés pour les places banalisées, en pavés pleins et joints drainants pour les 2 places PMR. La voirie de desserte et les allées piétonnes sont prévues en enrobé. Des portiques placés aux entrées et sorties limiteront l'accès aux VL. L'ensemble est complété par des zones végétalisées et quelques arbres seront plantés, en effet le plan guide des aménagements futurs prévoit des espaces verts entre le nouveau parking et la salle des sports n°3.

L'éclairage public existant, réalisé lors de la construction de l'école maternelle, est correctement dimensionné. Aucune modification n'est nécessaire.

Le nombre de places de stationnement étant supérieur à 50, un permis d'aménager doit être déposé.

Au stade AVP (études d'avant-projet), le coût des travaux est chiffré à 134 696,00 € HT dont 33 741,50 € HT à la charge de Lorient Agglomération.

En effet, Lorient Agglomération, dans le cadre de sa compétence « eau » participe à hauteur de 60% pour les projets comprenant des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales. Les pavés drainants en font partie (pleins ou engazonnés). Elle prend, également, en charge 20% pour la création du réseau EP qui sera mis en place.

La réalisation de ces travaux, se fera par le biais d'un groupement de commande dans lequel il y aura 2 maîtres d'ouvrage, la Ville de Guidel étant le maître d'ouvrage principal.

Lorient Agglomération demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande.

Le Conseil Municipal est invité à valider l'AVP (études d'avant-projet), à autoriser M. le Maire à déposer un permis d'aménager, à solliciter des subventions et à autoriser le groupement de commande avec Lorient Agglomération via une convention.

Estimation du coût de l'opération au 14 mai 2020

	Montant HT	Montant TTC
Mission de maîtrise d'œuvre	14 487,50	17 385,00
Coordinateur SPS	1 833,33	2 200,00
Travaux de VRD	134 696,00	161 635,20
Participation de Lorient Agglomération sur les eaux pluviales	-33 741,40	-40 489,68
TOTAL	117 275,43	140 730,52

L'autorisation de programme de 130 k€ est donc insuffisante. Son augmentation n'est pas sollicitée à ce stade. Une augmentation sera sollicitée, si nécessaire, au vu du résultat de l'appel d'offres travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions des articles L.2113-6 et suivants du code de la commande publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-21 ;

VU le projet de convention de groupement de commande avec Lorient Agglomération ;

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 18 mai 2020 ;

VU le dossier des études avant-projet (AVP) de mai 2020 ;

APPROUVE le dossier des études d'avant-projet (AVP) de mai 2020 et son estimatif prévisionnel ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis d'aménager pour le projet de parking de Prat Foën 2020 sur la base du dossier des études d'avant-projet (AVP) ;

DONNE son accord à Monsieur le Maire, aux fins de constitution des dossiers nécessaires et de signature de toutes les pièces en rapport avec cette procédure.

DÉCIDE de la constitution d'un groupement de commande avec Lorient Agglomération pour les travaux d'aménagement du parking de Prat Foën 2020 (travaux d'assainissement des eaux pluviales) ;

MANDATE Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention constitutive du groupement de commande, pour les travaux d'aménagement du parking de Prat Foën 2020 (travaux d'assainissement des eaux pluviales).

Adopté à l'unanimité.

**Pour extrait conforme,
Guidel, le 5 Juin 2020
Le Maire,
Joël DANIEL**

